

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? 16.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*a. En argent, Bled?*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*b. Des pères de familles qui donnent un quartier de Bled et quatre batz par enfant dès l'âge de six et la Commune donne 25 batz par année,*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*Quant aux questions suivantes il n'y a rien qui regarde la pension de l'Agent, ni l'école,*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Villars Mendraz*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Chapelles Villars Mendraz*

d. District

*Moudon*

e. Canton

*Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Les Maisons sont réunies ne forment qu'un seul village*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Villars Mendraz Seul*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Il n'y a d'éloignement que celui d'une maison Contigue à l'autre*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Vingt huit Enfants*

*27  
P. 14*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*A* „ Villars Tiercelin „ Dommarin,  
*D* „ Chardonnay „ Montaubion „ Père Et Bossens,  
*E* „  
*F* „  
*G* „  
*H* „  
 Chapelles „ Et Sottens,

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

De A; à B: quart de lieu, de B: à C: demi lieu, de C; à D: quart de lieu, de D: à E: quart de lieu, de E: à F: quart de lieu, de F: à G: demi lieu, de G: à H: quart de lieu.

I I.

## I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

à Lire le Catechisme, à Ecrire, l'orthographe, Et l'arithmétique. Semblable que le Chant des psaumes

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &amp; combien dure-t-elle?

toute l'année  
 Six heures par jour en hiver, Et 2 heures en été

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Les Catechismes d'Osterwald, de Pictet, Et d'Heidoulberg,

8°. Préceptes &amp; réglemens, comment font-ils observés?

assez bien.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Voyez article 6°. 2

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils assistent tous ensemble à l'école Et Classés Selon leur Capacités

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? &amp; de quelle manière?

Le cy devant Seigneur du lieu, Et après l'expiration la nomination du Pasteur

b. D'où est-il?

De Villars Mendraz

c. Son nom

Jacques Philippe  
 Jaton

( 3 )

d. Son âge.

47 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

il n'est pas marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Environ 15 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

agriculteur, Et a resté pour l'ordinaire Cher lui.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il fait la prière, toutes les dimanches au Village, lire avant le sermon, dans l'église, & son tour. Et après les leçons d'école, il cultive son Domaine.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

38:

n. En hiver, } soit garçons ou filles.  
 b. En été, }

Quelques uns vont en services, en été, le nombre varie, on ne saurait le déterminer.

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens &amp; fonds de chaque école.

L'école de Villars Mendraz, a pour fond unique, un Capital de 1044 L. provenant de Donations, & legs pres, le quel Capital est entre les mains de la Commune

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

Outre l'intérêt de ce Capital, il reçoit de la Commune, un Sac de Seigle, Et 12 bat.

d. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

une

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, &amp; à quel prix?

pour le prix de 8 L

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

le propriétaire.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

55 L 8 S. un Sac de Seigles  
Et un Char de bois de Sapin

Tout ceci est dans  
l'article 13°

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour le Ministre des arts & Sciences.

Recus le 17<sup>me</sup> Mars 1799

ateste Abram David Liard agent

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à Sottens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de la Paroisse de Chappelles, de l'Agence de Sottens.

d. District

de Moudon

e. Canton

Souvan.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

quatre minutes.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les deux Challois.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

quatre minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

quatre, un garçon trois filles, aux Challois.

29  
F. 15